

LE COURRIER PICARD

Mercredi 04 Août 2010

CLERMONT Le stationnement limité séduit les commerçants



Le stationnement est limité à trente minutes sur certaines places, rue de la République : cette borne y veille, à la minute près !

Depuis l'automne dernier, quelques-unes des places de parking de la rue de la République sont dotées de bornes électroniques limitant à une demi-heure le stationnement d'un véhicule. Un système qui recueille l'approbation des commerçants.

À l'automne 2009, la rue de la République connaissait sa renaissance. Le sens de la circulation était inversé, les trottoirs refaits et élargis et les places de stationnement réaménagées. Pour répondre à l'afflux journalier d'automobilistes désireux de stationner dans la rue de la République, le temps de faire une course, et pour répondre aux desiderata des commerçants, la municipalité clermontoise a décidé de mettre en place un système peu répandu dans les villes de taille moyenne : les bornes de stationnement électroniques.

Le système en question, qui ne concerne que quelques places de stationnement de la rue du centre ville très majoritairement situées vers le bas de la rue de la République, est tout ce qu'il y a de plus simple. Ce que ne peuvent que confirmer les automobilistes qui ont déjà garé leur véhicule sur ces fameuses places.

Sur le trottoir se trouvent des bornes électroniques sur le bord des places de stationnement qui détectent l'arrivée d'un véhicule. Une fois la voiture garée, la borne indique que vous ne bénéficiez que d'une demi-heure de stationnement et commence à lancer le décompte. Si le stationnement excède cette durée, un signal indique le temps de dépassement, qu'il s'agit d'un stationnement interdit et que l'automobiliste indélicat s'expose à une amende. Objectif affiché de ce système : assurer une rotation des véhicules et donc libérer régulièrement des places de parking.

Des commerçants satisfaits

Quel était le problème auquel étaient confrontées auparavant les personnes qui souhaitaient se garer le plus près possible d'un commerçant du centre ville ? Les places de parking pouvaient parfois être occupées toute la journée par les mêmes véhicules, des voitures ventouses. *« Cela m'arrivait de laisser garer ma voiture toute la journée sur la même place de stationnement »,* avoue, penaude, une commerçante de la rue de la République. *« Maintenant, je me gare sur le parking d'ED ».*

Pour autant, la mise en place de ce système, il y a près d'un an, ne l'a nullement embêtée : *« La rue de la République est une rue étroite avec beaucoup de commerçants et peu de places de parking. Il faut donc laisser les places à tout le monde »,* ajoute-t-elle.

À la brasserie *L'antidote*, c'est le même son de cloche. La patronne loue également les bienfaits de ce système, même si elle reconnaît que pour son commerce, cela ne change rien : *« De toute façon, j'ai une clientèle qui reste généralement plus d'une demi-heure, donc elle ne se gare pas dans la rue de la République. Le système est bon, mais il faudrait qu'il y ait plus de suivi de la part de la police municipale. »* De l'autre côté du comptoir, une cliente, et par ailleurs automobiliste, rebondit sur le sujet : *« Je suis handicapée et c'est bien, pour aller à la boulangerie, de pouvoir se garer juste devant. Avant, il fallait s'engager trois fois de suite dans la rue de la République pour trouver une place. »*

Même discours, quelques mètres plus loin, chez Thierry Lamy, le boucher de *La rouelle de veau* : *« Je trouve que c'est un système intéressant qui régule bien le stationnement. Heureusement qu'il a été mis en place. Je pense même qu'il faudrait l'étendre sur l'ensemble de la rue. De façon générale, les gens sont vigilants pour ne pas dépasser la demi-heure de stationnement. »*

Ce système de stationnement remportant un certain succès, il est effectivement question de l'étendre. Dans nos colonnes, Miguel Martin, le président de l'Union clermontoise des commerçants et des artisans (UCCA), avait évoqué le souhait d'étendre ces bornes électroniques dans d'autres secteurs du centre ville, notamment sur les places de parking situées devant La Poste.

MATHIEU GEAGEA